

CIBLE

Terrorisme

Nicolas Sarkozy se montre impitoyable lorsqu'il s'agit de traquer des immigrés clandestins, de disperser et d'expulser parfois des réfugiés politiques, de faire la chasse aux prostituées étrangères. Il veille scrupuleusement au maintien de mesures visant à dissuader des terroristes étrangers d'opérer sur le territoire national...

Le ministre de l'Intérieur se doit d'être encore plus rigoureux et encore plus implacable dans la répression des crimes et des délits graves qui sont effectivement commis en Corse.

Des extrémistes détruisent des bâtiments publics à l'explosif et les gendarmeries de l'île sont particulièrement visées – à Luri, à Propriano – et des fonctionnaires sont menacés par des campagnes d'intimidation qui s'inscrivent dans une stratégie de nettoyage ethnique. Ce sont là des actes de guerre civile, qui doivent être réprimés comme tels.

Nicolas Sarkozy doit prendre toutes ses responsabilités face au terrorisme qui se développe en Corse. Qu'il n'attende pas qu'il y ait mort d'hommes, de femmes et d'enfants.

CATASTROPHES NATURELLES

Quelles leçons en tirer

Féminisme

L'impasse extrémiste

p. 8

Europe

Le projet Giscard

p. 6/7

Trévires et Médiomatrices

Que nos lecteurs, interloqués par le titre, se préparent à apprendre que l'interrégionalité (1) célébrée à Matignon a déjà engendré une Grande Région dont l'identité puise profond dans l'Histoire...

La visite officielle de Jean-Pierre Raffarin au Luxembourg le 11 juillet est passée inaperçue. Elle est pourtant capitale puisque le Premier ministre s'est engagé « à mobiliser l'ensemble du territoire français afin que [la] Grande Région puisse promouvoir son potentiel culturel, ses éléments patrimoniaux et ses capacités créatives ».

Malgré cette mobilisation, beaucoup de nos concitoyens ignorent tout de la Grande Région. Pourtant, son existence est indubitable puisqu'elle dispose d'un patrimoine, d'une adresse à Luxembourg, au 14 de la rue Sainte-Zithe, d'un président qui préside des « sommets »

(six depuis 1995) réunissant les « exécutifs des parties constituantes » à savoir la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, la Région wallonne et les communautés française et allemande en Belgique, le grand-duché de Luxembourg. En outre, la Grande Région dispose de quatre organes représentatifs dont un Conseil parlementaire interrégional et un Comité économique et social.

Aussi Jean-Pierre Raffarin n'hésite-t-il pas à proclamer que la Grande Région, c'est « cette petite Europe avec sa diversité culturelle » qui est exemplaire de la Grande Europe en construction, grâce à « ses habitudes de travail, la proximité des peuples et des langues qui y sont pratiquées ».

Comme chacun sait, la langue enseignée à Nancy permet à un écolier de la dite ville d'être parfaitement compris en Rhénanie-Palatinat. A ce premier élément concret s'ajoute l'ouverture de la ligne TGV-Est Paris Strasbourg en 2007,

qui serait à mettre à l'actif des « combats » menés dans la Grande Région... de façon d'autant plus méritoire que Strasbourg se trouve en Alsace, qui n'est pas partie prenante de la Grande Région.

A ceux qui seraient tentés de penser qu'on se moque du monde en haut lieu (et qu'on claque de l'argent pour rien) les services de M. Raffarin opposeront les travaux de la Grande Région : par exemple le sommet consacré à la « promotion d'une culture entrepreneuriale » au cours duquel il a été décidé de mettre en place des « formations continues en matière d'entrepreneuriat » et de promouvoir l'« intelligent money ». Ce qui donne à penser que l'anglais est la langue de travail de la Big Région.

Je passe sur bien des détails cocasses pour en arriver au plus savoureux : la définition de l'identité de la Gross Région, telle qu'elle est explicitée dans un texte fondateur. On y lit que la Grande Région « ne peut jamais recouvrir de

manière précise les territoires administratifs actuels » (autrement dit les nations, mais le mot est trop obscène pour être écrit) parce que « les frontières (limites) de ces territoires n'ont été fixées définitivement qu'au XIX^e et au début du XX^e siècle ».

Par conséquent (?) il faut envisager la Grande Région « dans le rapport relatif entre les entités administratives « modernes » et des entités plus anciennes (Belgica romaine, Principauté de Liège, Lotharingie, etc.) dont les limites quelquefois dépassent celles des entités administratives actuelles ou parfois ne les recouvrent pas entièrement ». Ce charabia signifie que les États (autre mot obscène) sont gommés par des entités pré-romaines, romaines et pré-médiévales sur lesquelles on peut raconter n'importe quoi. C'est ainsi que l'identité de la Grande Région serait constituée en référence à « deux peuplades gauloises d'origine celtique », les Médiomatrices (région de Metz) et les Trévires (Trèves) habitant des territoires qui avaient une « vocation commune » à l'époque pré-romaine et qui auraient produit une « brillante synthèse culturelle ». Conclusion ? « Le postulat de la Grande Région s'inscrit bien dans une tradition ancienne profondément dynamique ».

On aimerait que le Premier ministre renie ces foutaises ethno-culturelles et s'explique sur les fondements légaux de la prétendue Grande Région.

Annette DELRANCK

(1) cf. mon article dans *Royaliste* n° 816 page 2.

RECTIFICATIF

Le 5 juillet, date du décès de Madame la comtesse de Paris, est la date de l'anniversaire de la naissance de son mari et non celle de sa mort comme nous l'avions écrit dans notre précédent numéro.

royaliste 
B-MENSUEL DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

SOMMAIRE : p.2 : Trévires et Médiomatrices - p.3 : Caramba, encore raté ! - Entreprises en soldes - p.4 : Astuce - Les hommes ne sont pas une marchandise ! - p.5 : Le prix de la France - p.6/7 : Un vilain petit diable - p.8 : FMR - Pièges de l'extrémisme - p.9 : Le phénomène érotique - p.10 : Les Allemands tels qu'ils sont... - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Un clou chasse l'autre.

RÉDACTION-ADMINISTRATION

17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €) ☐ six mois (30 €) ☐ un an (46 €) ☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Caramba, encore raté !

Le colonel Sponz donne ici même une leçon d'éthique médiatique aux donneurs-de-leçons et rend par la même occasion un magnifique hommage au général Alcazar.

Bon, c'est clair et net. Il n'y a pas de croustillante-émoustillante affaire Baudis, mais une vulgaire affaire Alègre. L'ancienne prostituée qui accusait le président du CSA a retiré ses allégations et déclaré qu'elle n'avait jamais vu celui qu'elle accusait de cruauté.

On se souvient que de grands organes de la presse écrite (*VSD*, *Marianne*, *Télérama*) et deux chaînes de télévision (TF1 et surtout France 2) avaient fait écho aux révélations d'un mythomane et à d'autres « informations » de ce tonneau, tandis que Daniel Schneidermann dissertait sur « l'inattendue transpiration » de Dominique Baudis lors d'un journal télévisé (1).

Certains membres de notre rédaction sont tentés de demander des explications sur le tombereau de calomnies déversées sur un homme bénéficiant de la présomption d'innocence. Mais moi, colonel Sponz, je crie « halte au feu ! ».

Les hautes autorités médiatiques, qui se sont chargées de donner elles-mêmes des leçons de morale, ne sauraient recevoir de leçons de donneurs-de-leçons qui ne seraient pas accrédités. C'est ce que l'on dit chez nos confrères qui ont enregistré les déclarations de Fanny, Pupu, Ribouldingue et qui ont parfois glissé quelques billets à ces témoins de choix.

Ces estimés confrères ont d'autant plus raison que *Le Monde*, que nous considérons comme notre Haute Autorité

déontologique, a crânement reconnu que dans le feu de l'action-sur-le-terrain, d'aucuns se sont laissés emporter par leur passion de l'investigation : on n'a donc pas pu éviter que « des approximations et des erreurs soient commises — y compris dans *Le Monde* — qui ont pu contribuer à accroître le trouble provoqué par cette affaire » est-il écrit dans l'éditorial du 19 septembre.

C'est trop de repentance ! Il suffirait de peu pour que vous confessiez des allégations calomnieuses. Reprenez-vous, que diable ! Vous êtes à l'image de Ramon, le tueur au couteau (2) dont la lame se plante tantôt trop à droite, tantôt trop à gauche. Roland Dumas : raté. Dominique Baudis : Caramba, encore raté !

Ramon rate sa cible parce que c'est un tueur vindicatif, toujours trop pressé. Mon éminent camarade, le général Alcazar, met dans le mille parce que c'est un professionnel calme, parfaitement entraîné. Ce n'est certes pas un tueur, mais il apprend la patience et le sang froid qui sont indispensables aux surieurs de première classe.

Hautes consciences médiatiques, aiguisez vos lames et cherchez un nouvelle cible ! Vous finirez bien par l'avoir, votre cadavre saignant.

Colonel SPONZ

(1) Cf. l'article d'Annette Delranck : « La sale rumeur médiatique », *Royaliste* n° 818, page 2.

(2) Cf. Les aventures de Tintin, « L'Oreille Cassée ».

Entreprises en solde

Le passage de Pechiney sous contrôle étranger ne marque pas seulement la fin du capitalisme français. Avec les privatisations qui se préparent, c'est la mort de l'industrie nationale qui est programmée.

Font-ils semblant ou sont-ils indifférents ? Je ne sais. Toujours est-il que la prise de contrôle de Pechiney par le groupe canadien Alcan n'a pas suscité la moindre interrogation collective, mais seulement les commentaires fatalistes de la presse spécialisée. C'est la loi du marché, dit-on. Et cette loi implique l'absorption des entreprises privatisées par des concurrents plus puissants que nos firmes, plus habiles ou plus retors que leurs dirigeants. Lors de la première vague de privatisations, la droite balladurienne nous entretenait des « noyaux durs » sur lesquels se briseraient les opérations inamicales. Puis on célébra, à droite comme à gauche, les « champions nationaux ».

On mentait, autant aux autres qu'à soi-même. Les entreprises privatisées ou en voie de l'être ont été livrées à la folie de leurs dirigeants (Vivendi, France Télécom), ont été fondues dans des groupes financiers aux attaches floues (Airbus industrie) ou rachetées par des groupes étrangers (les AGF)... Nationalisée en 1982, privatisée dans les pires conditions possibles en 1995, Pechiney passant aux Canadiens représente pour notre pays une perte considérable : le géant de l'aluminium, qui emploie plusieurs dizaines de milliers de personnes en France et en Europe, va connaître la « rationalisation » qui entraîne

démembrements et licenciements.

De ce désastre, aucune leçon ne sera tirée. Au contraire, on annonce la privatisation d'Air France, on prépare activement celle d'EDF et on va se défaire d'une grosse part du capital de Renault. Tout ceci pour réduire le déficit budgétaire de manière parfaitement imbécile : pour faire semblant de respecter le stupide Pacte de stabilité, on solde l'industrie nationale.

Vous me direz que le gouvernement a tenté de nationaliser Alstom. Il n'y a pas si longtemps j'avais été clouée au pilori par la revue *Commentaire* pour avoir réclamé, en écho aux positions de la Nouvelle Action royaliste, une politique de nationalisation. Je dis bien une *politique* et non pas des mesures prises dans la panique, sans définition préalable d'un projet industriel fondé sur le contrôle par l'État des secteurs-clés de la finance et de l'industrie. Quant à Alstom, il s'agissait seulement de sauver la mise de banques privées (1) en oubliant que Bruxelles risquait fort de s'opposer à la manœuvre. De fait, le veto est tombé, contraignant le gouvernement à s'engager dans des négociations coûteuses. C'est lamentable.

Sylvie FERNOY

(1) cf. l'article de Dominique Pilhon, président du conseil scientifique d'Attac, dans *Libération* du 2 septembre.

Astuce

Cest décidé ! Oui, le gouvernement a décidé de « valoriser l'emploi et le travail ».

Par rapport à quoi ? Au chômage et au loisir-paresse qui sont des non-valeurs.

Comment ? En réformant l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) que l'État verse aux demandeurs d'emploi en fin de droits.

Cette réforme est-elle progressiste ? C'est évident car elle va permettre de faire des économies qui compenseront l'argent qu'on jette à fonds perdus dans les caisses patronales.

Mais concrètement ? Le gouvernement va limiter à deux ans le versement de l'ASS (408 euros par mois tout au plus), alors qu'il n'y avait pas jusqu'à maintenant de condition de durée. Lorsque le chômeur en fin de droits ne pourra plus bénéficier de l'ASS, il percevra le RMI (soit 389 euros pour un célibataire). Les chômeurs de plus de 55 ans continueront de bénéficier de l'ASS sans limite de temps, mais ils perdront le supplément qu'on leur verse actuellement.

L'économie faite sur le dos des demandeurs d'emploi paraît mince. Elle est importante car ce sont les départements qui financent le RMI à partir de l'année prochaine. Le gouvernement fera donc une économie de 150 millions en 2004, et de 500 millions en 2005. Personne ne se demande si cette astuce va alourdir la fiscalité locale. Les impôts locaux, par définition, ne sont pas l'affaire du gouvernement.

La presse nous informe que les syndicats et les associations de chômeurs sont furieux. On se demande bien pourquoi.

Yves LANDEVENNEC

Les hommes ne sont pas une marchandise !

Quant aux conséquences tragiques de la canicule, il faut certainement chercher des responsables et des coupables. Mais cela n'empêche pas de s'interroger sur les mécanismes ayant abouti à l'hécatombe de cet été 2003.

Deux observations se présentent.

La première, c'est que si l'on ne peut certainement pas affirmer que la canicule soit la conséquence du réchauffement planétaire, on peut être sûr que ce dernier aura des effets très similaires. Le changement global, s'il aboutit à une élévation de quelques degrés ou fractions de degrés de la température moyenne, sera surtout caractérisé, tous les modèles le montrent, par des variations très violentes vis-à-vis de la « moyenne ». L'avenir verra de plus en plus fréquemment de grandes vagues de chaleur, de froid, des tempêtes, des inondations ou des sécheresses. L'été 2003 risque donc d'être le premier exemple de ce qui pourrait bien devenir courant dans le futur.

La deuxième concerne la manière dont notre société s'est trouvée piégée par cet épisode météorologique hors norme. Ici l'analyse paraît hélas relativement simple : notre pays a appliqué pour la « gestion » de sa société la méthode des « flux tendus » propres aux affaires. Son principe, connu, consiste à éliminer la production et la gestion de stocks ainsi que le risque de chômage technique, par l'usage de sous-traitance, en particulier de transport et de livraison. En résumé, on attend, avant de fabriquer une voiture, de l'avoir vendue. Dès que c'est fait, elle est mise en chantier, construite, expédiée, et l'acheteur la reçoit au bout d'une semaine. Ce délai est apparemment supportable pour lui, et permet au fabricant d'éviter une immobilisation

coûteuse de produits invendus. En cas de coup de feu, on fait appel (via des agences d'interim) à de la main d'œuvre précaire non spécialisée, et tout va pour le mieux.

On a donc appliqué ce système à la société : réduction au minimum des capacités de « gestion » des humains, et particulièrement dans ce cas, des personnes âgées : licenciement des aides-soignants, réduction des postes d'infirmiers et de médecins, gestion à minima des effectifs de personnel des maisons de retraite, etc. Tant que rien ne se passe, on fait des économies. On a malheureusement oublié deux choses : que l'on ne trouve pas un infirmier, en cas d'urgence, comme on trouve un ouvrier à la chaîne, ce qui rend impossible l'adaptation au besoin quand il croît trop vite ; et que, dans le monde vivant, les faits ont d'autres conséquences que dans le « bizness » : la rapidité de réaction en cas de crise est, littéralement, vitale. Dès lors, il suffit que soudain la « courbe » sorte des limites prévues pour que la société ne soit plus capable de s'adapter. Blocages qui se répercutent immédiatement à tous les niveaux, et font d'un « pic statistique » dépassant l'intervalle de confiance une catastrophe humanitaire.

Qu'on ne se y trompe pas, toute notre société est actuellement régie sur ce principe. On l'a vu ailleurs cet été, devant l'épuisement des pompiers, insuffisants devant des incendies, eux aussi plus nombreux que d'habitude. Mais cela apparaîtra

aussi bien en cas de tempête d'hiver, d'épidémie brutale ou de tout phénomène lié à la transformation de notre milieu devant lequel nos « projections statistiques » et notre « évaluation raisonnée du risque » se trouveront prises en défaut.

Nous avons décidé dans notre modèle de société que la consommation était prioritaire, au risque accepté de transformation du milieu. C'est fait, et l'on ne peut pas revenir en arrière ou en tout cas pas du jour au lendemain. Il nous faut maintenant assumer la conséquence de notre comportement vis-à-vis de l'environnement. Qu'au moins, dans ce domaine où il ne s'agit que de décisions politiques et sociales, une prise de conscience se fasse : il est déjà trop tard pour espérer que le monde continue à obéir à des projections statistiques établies sur des modèles anciens. Alors il faut impérativement changer notre conception et ne pas craindre un certain « sureffectif », pour éviter, dans le domaine de la mortalité des personnes âgées comme dans tous les autres, que d'autres catastrophes, parfaitement prévisibles, ne se produisent. Cessons d'assimiler une société d'être humains à une entreprise mercantile, où les rapports coûts-bénéfices ne prennent pas en compte la santé et le bien-être des populations. C'est cela, la grande responsabilité du gouvernement, et s'il veut que l'été 2003 ne soit pas simplement le premier d'une série d'épisodes tragiques, il lui faudra revenir très vite sur l'application des concepts économiques néo-libéraux aux « ressources humaines » de la SARL France.

François VILLEMONTAIX

Le prix de la France

Quel prix la France demande-t-elle aux États-Unis pour reconnaître l'occupation de l'Irak ? À la question que posera Bush à Chirac à New York, quelle sera la réponse ?

Le proconsul américain à Bagdad, Paul Bremer, a un modèle, la quintessence des proconsuls impériaux, Lord Cromer, qui régna sur l'Égypte presque un quart de siècle de 1883 à 1907. Tout en guerroyant en Afghanistan et en Afrique du sud, l'Empire britannique avait trouvé les ressources de bombarder Alexandrie et d'occuper l'Égypte, après avoir racheté les parts françaises dans le canal de Suez. Il y a exactement cent ans que fit notre ministre des Affaires étrangères de l'époque, Delcassé ? Il accepta, à l'insistance de Londres, de reconnaître cette occupation mais non sans l'avoir monnayée de ce qui lui tenait à cœur : les mains libres au Maroc et surtout une solide alliance en Europe contre la menace germanique.

On commémorera en 2004 le centenaire de « l'Entente cordiale ». Mais voyons d'abord ce que nous pouvons - ce que nous voulons - retirer de notre avantage diplomatique en Irak : des droits d'exploitation pétrolière ? Washington - c'est-à-dire le vice-président Cheney - poursuit avec constance et discrétion son plan de privatisation du pétrole irakien. Le nouveau ministre irakien, fils d'un religieux, est son homme. La France s'est offerte - un peu vite - à reconnaître ce gouvernement irakien même s'il manque de crédibilité intérieure. Mais y a-t-il une solution de re-

change ? La réalité est que nous n'avons pas de prise réelle sur le personnel politique de ce pays.

D'aucuns nous pressent de toutes parts : l'occasion ne se représentera peut-être pas de sitôt. A se montrer trop inflexible trop longtemps, notre diplomatie risque, dit-on, de la laisser passer. A se coucher, bien entendu nous ne retirons rien. La politique des « compensations » fatale à Napoléon III ne mène jamais nulle part. Le pouvoir américain n'a pas l'habitude de concéder rien pour rien. Il faut donc bien faire valoir un soutien quel qu'il soit, mais « réaliser » (au sens boursier) avant que notre action ne soit dévaluée. Mais, dira-t-on, de quoi avons-nous besoin sur un plan plus général que Washington peut nous procurer ou nous faciliter ? La réponse est simple : comme en 1904, l'alliance britannique, clé d'une défense européenne.

Les États-Unis doivent nous garantir qu'ils cesseront de vouloir diviser l'Union européenne, d'opposer la vieille et la nouvelle Europe. Ils doivent laisser Londres revenir en Europe. L'affaire irakienne a causé beaucoup d'ennuis à Tony Blair. Peut-être même lui coûtera-t-elle son poste. Loin que ce soient les Français qui aient besoin de lui pour se réconcilier avec Bush, c'est maintenant lui qui aurait besoin de se réconcilier avec les Français et que Bush

finallement le laisse faire. Le trait d'union entre Bush et l'Europe désormais n'est plus Blair, mais celui entre Blair et l'Europe c'est encore Chirac. Pour n'avoir jamais porté Blair aux nues, nous ne le précipiterons pas dans l'abîme. Le président français, s'il sait bien jouer ses cartes, retrouvera ainsi une position hégémonique en Europe ou à tout le moins, en langage diplomatique, une capacité d'influence. Il sera mis fin aux sempiternelles hésitations de l'Angleterre entre l'Europe et « le grand large » et surtout au jeu de balance entre une alliance anglaise et l'axe franco-allemand. Londres s'ajoutera, se ralliera mais ne se substituera pas à ce dernier.

L'alternative serait détestable pour nous : un retrait de Blair priverait le Royaume-Uni de son meilleur européen ; la France serait isolée. Un an après la signature de l'Entente cordiale, un chef de gouvernement faible devant l'Empire (d'Allemagne) lâchait lamentablement son ministre des Affaires étrangères, le brave Delcassé. Ce fut « le coup de Tanger » prélude en 1905 de l'enchaînement qui conduirait à la Grande Guerre. L'oubli du passé est le meilleur moyen pour que l'Histoire recommence. Notre diplomatie ne doit pas se satisfaire d'être intelligente, même la plus intelligente. Elle doit allier constance et flexibilité pour matérialiser ses dividendes. Il y a de savantes correspondances du terrain irakien au champ européen. Sachons les utiliser à notre avantage.

Yves LA MARCK

BRÈVES

♦ **BOTSWANA** - C'est une première qui prouve, qu'en Afrique, tradition ne rime pas forcément avec immobilisme. Mosadi Seboko, une femme de 54 ans, citoyenne botswanaise, cadre dans une banque du pays, a été officiellement intronisée reine de la tribu des Baletes, fin août. La situation était inédite : son frère, le roi Kgosi Seboko, était décédé en 2001 sans descendance et le conseil des anciens l'avait élue reine la préférant à ses oncles et provoquant ainsi une certaine contestation. Il aura fallu plus d'un an avant que ce choix ne soit définitivement validé. Les Baletes sont environ 30 000 installés dans le sud du pays. Le pouvoir du souverain est principalement judiciaire mais il siège également à la « Maison des Chefs » deuxième chambre du pays dont le rôle est de conseiller le gouvernement et le Parlement sur les questions tribales.

♦ **BHOUTAN** - Le roi Jigme Singye Wangchuck a effectué une visite d'État de cinq jours en Inde au cours de laquelle ont été évoqués les projets communs de développement hydroélectrique ainsi que les modalités de l'aide que l'Inde va apporter au royaume du Bhoutan pour la réalisation de son 5^e Plan quinquennal. Évoquant l'amitié de l'Inde et du Bhoutan le roi a déclaré que « c'était un modèle de relations de bon voisinage favorisées par des liens historiques et culturels étroits qui avait survécu à l'épreuve du temps ». Il s'est également félicité que ces relations perdurent dans les nouvelles générations faisant allusion à la récente visite en Inde du prince héritier, Dasho Jigme Khesar Namgyel qui avait été reçu chaleureusement.

♦ **MAROC** - Avant de se rendre à New York pour prendre part au débat général de la 58^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le roi Mohammed VI, a effectué une visite privée à Paris, où il a été reçu par le Président de la République lors d'un dîner le 17 septembre. Pendant ses absences du royaume c'est son frère le prince Moulay Rachid qui le remplace dans les cérémonies officielles.

♦ **AUTRICHE** - La demande de la restitution de ses biens par la famille de Habsbourg provoque une polémique en Autriche. Privés de leurs biens et de leurs droits civiques les descendants du dernier empereur d'Autriche, Charles I^{er}, ont entamé un bras de fer avec le gouvernement de la République d'Autriche. Réclamant 200 millions d'euros pour les biens dont ils ont été spoliés, ils ont déclaré qu'ils accepteraient de ne recevoir qu'une partie de cette somme s'ils recouvraient la totalité de leurs droits civiques. Les partis politiques sont divisés sur la question. Face à l'opposition du SPÖ, le porte-parole des Verts a déclaré : « ne pas avoir encore, après presque cent ans, le droit de vote, n'est plus de mise ».

Un vilain petit diable

Constituée dans l'indifférence des peuples qu'elle était censée représenter, agitée de manœuvres et de querelles obscures, la Convention européenne présidée par Valéry Giscard d'Estaing a finalement accouché d'une diablerie juridique encore virtuelle : un projet de traité constitutionnel qui vise à réorganiser les institutions et les politiques de l'Union européenne. Quelle est la valeur de ce nouveau traité ? S'agit-il vraiment d'un texte refondateur susceptible de faire franchir à l'Europe une étape décisive ? S'interdisant pour une fois la polémique, Sylvie Fernoy a tenté d'y voir clair.

Tout commence dans l'ambiguïté. Une ambiguïté fondamentale, qui touche à la définition même du texte produit par la Convention européenne. A en croire les médias, il semble que l'organisme présidé par M. Giscard d'Estaing ait enfanté d'une *constitution*, alors que le document remis le 18 juillet dernier au président du Conseil européen s'intitule : « *Projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe* ».

Le caractère fallacieux de la présentation médiatique n'est rien au regard la confusion de l'intitulé : un traité ne relève pas de la même logique qu'une constitution et ne s'inscrit pas dans le même champ.

Un lexique courant (1) nous rappelle en effet que la Constitution est la « loi fondamentale de l'État dont l'objet spécifique est l'organisation des pouvoirs publics et la détermination de leurs rapports (...) ». La Constitution est d'ordre interne : elle établit le droit politique d'une nation singulière, selon la volonté exprimée par un peuple souverain réuni par l'histoire dans une même collectivité.

Un traité est le résultat d'un accord négocié entre plusieurs États souverains, qui inscrivent un certain nombre d'actes dans l'ordre international : tracé de frontières, accord de défense, etc.

Or les « conventionnels » ont mélangé les deux notions dans une fausse synthèse où l'on trouve des éléments de traité et des morceaux de constitution liés par une sauce idéologique dans laquelle nous tremperons tout à l'heure un doigt.

Fausse synthèse ? Le texte des « conventionnels » ne met pas en œuvre une dialectique qui trouverait sa cohérence institutionnelle grâce à des médiations bien pensées - par exemple le jeu du parlement, du gouvernement et de l'autorité souveraine. Nous avons affaire à des pétitions de principe et à des compromis douteux qui soulignent une fois de plus la conception floue de l'Union européenne. Ni fédérale, ni confédérale, elle est un peu des deux. Les fédéralistes naïfs peuvent y voir l'esquisse d'une promesse, les souverainistes trouveront motifs à s'indigner.

En fait, rien de bien neuf. Le projet de traité reprend la structure inter-étatique qui est la condition première de la construction européenne : « ...cette Constitution établit l'Union européenne, à laquelle les États membres confèrent des compétences pour atteindre leurs objectifs communs. L'union coordonne les politiques des États membres (...) » lit-on à l'article 1 du Titre 1. Et il est précisé à l'article 5-1 que « L'Union respecte l'identité nationale des États membres, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitution-

nelles (...) ». Nous sommes bien dans une union d'États nationaux.

C'est sur cette base tout à fait acceptable que les « conventionnels » ont opéré divers montages institutionnels que quelques bricolages idéologiques semblent justifier.

Ces bricolages idéologiques sont énoncés au titre III du traité et résultent d'un véritable coup de force. Sans qu'il y ait eu le moindre débat démocratique, sans que les philosophes du politique aient été conviés à la réflexion collective, on érige au rang de « principes fondamentaux » l'obscur *principe de subsidiarité* qui est parfaitement inconnu en droit français. Nous avons déjà eu l'occasion de dire (2) que la règle subsidiaire appliquée à l'intérieur de l'organisation hiérarchique de l'Église catholique, n'a aucune pertinence quant à la répartition des compétences au sein d'une organisation politique. Le prétendu principe de subsidiarité peut tout aussi bien permettre la récupération de compétences attribuées aux organismes européens que la diffusion de ces compétences au niveau régional et local. Comme il est précisé que « l'Union agit dans les limites des compétences que les États membres lui ont attribuées dans la Constitution (...) » et que « toute compétence non attribuée à l'Union dans la Constitution appartient aux

États membres », il est permis de faire tout et le contraire de tout sauf dans quatre domaines (inscrits à l'article 12) qui ne sont d'ailleurs pas de l'ordre de la Constitution mais qui sont repris des précédents traités : « la politique monétaire pour les États membres qui ont adopté l'euro » (ce qui est très restrictif quant à l'Union européenne), la politique commerciale commune, l'Union douanière et... la politique de la pêche.

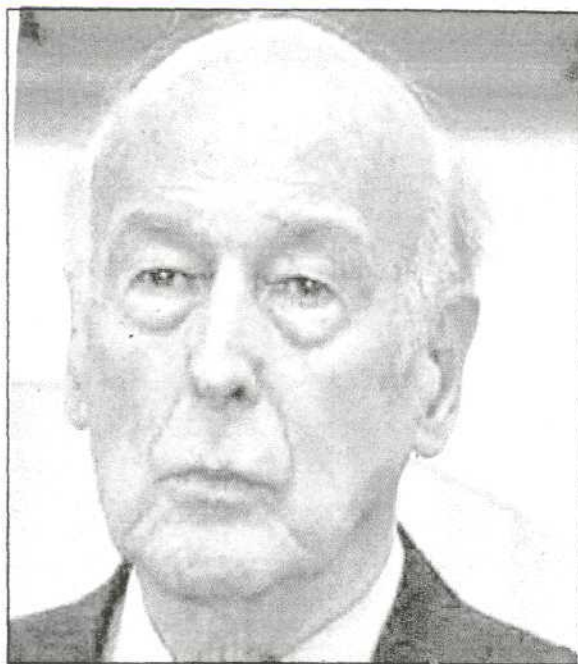
Après ce morceau de traité international, on en revient à la partie constitutionnelle avec le titre IV qui est censé organiser les institutions de l'Union. Sur ce point, on annonçait une clarification et des avancées significatives. Nous avons droit à un nouveau replâtrage qui tente de masquer la confusion des pouvoirs cent fois dénoncée.

A l'article 19-1, nous relisons que « Le Parlement européen exerce, conjointement avec le Conseil des ministres, les fonctions législatives et budgétaires (...) ». Ce qui revient à confondre le pouvoir législatif (exercé par une ou deux assemblées parlementaires) et le pouvoir exécutif habituellement exercé par le Conseil des ministres.

Certes, on est soulagé d'apprendre que le Conseil européen (qui réunit entre autres les chefs d'État et de gouvernement) « n'exerce pas de fonction législative ». Mais il n'exerce pas plus de pouvoir

ain able

■ *Le projet présenté par Giscard d'Estaing n'est qu'un méli-mélo conceptuel, agrémenté de bricolages idéologiques !*



de décision que le futur président de l'Union. Le Conseil est seulement chargé (art. 20-1) de donner à l'Union européenne « *les impulsions nécessaires à son développement* » et de définir « *ses orientations et ses priorités politiques générales* ».

Les chefs d'État et de gouvernement ne constituent donc pas un gouvernement européen, et c'est la Commission européenne qui dispose d'une partie du pouvoir exécutif (elle « *prend les initiatives* » appropriées à l'intérêt général européen) tout en exerçant une sorte de contrôle de constitutionnalité puisqu'elle « *veille à l'application des dispositions de la Constitution* ». En outre, la Commission exerce un pouvoir exécutif lorsqu'elle « *assure la représentation de l'Union* », mais « *à l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune* » qui relèvera quant à elle du futur ministre européen des Affaires étrangères.

Cette extraordinaire confusion de pouvoirs et de compétences est opérée au mépris du principe fondamental qui régit les démocraties parlementaires européennes, monarchiques ou non, et qui est clairement énoncé par la Déclaration de 1789 : une société dans laquelle la séparation des pouvoirs n'est pas « *déterminée* » n'a point de Constitution (article 16).

Il faut insister sur le fait que cette société n'a pas non plus

de gouvernement, puisque les tentatives faites par la gauche française pour institutionnaliser l'euro groupe (aberrante structure informelle et non-décisionnelle pour la zone euro) ont été prestement balayées. De plus, cette Europe n'a pas de véritable parlement européen, mais stricto sensu une Assemblée inter-nationale puisque ses députés sont élus dans le cadre national, par des citoyens qui restent essentiellement liés à leur patrie puisqu'il faut être citoyen d'un État membre pour être citoyen de l'Union.

La confusion institutionnelle se trouve aggravée par une autre tare : l'absence de distinction entre le Politique et l'Économique qui complique encore le mélange d'un traité et d'une supposée constitution. Ainsi, le Titre I (Définition et objectifs de l'Union) affirme que « *L'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social (...)* ». Autant de recettes ultra-libérales et de slogans dont l'inanité n'est plus à démontrer...

Le méli-mélo conceptuel trouve sa traduction, inepte, dans le traitement de la question des valeurs européennes qui a fait couler pas mal d'encre l'hiver dernier. Intégrée au projet de traité, la « *charte* » précédemment adoptée est un texte médiocre et souvent re-

dondant qui ne changera rien à l'ordre injuste des choses (l'égalité entre les hommes et les femmes est une nouvelle fois proclamée, sans qu'on puisse en attendre la moindre conséquence). Mais on se donne bonne conscience en invoquant le « *développement durable* », dont le caractère illusoire est déjà avéré (3), en proclamant de manière démagogique les « *droits de l'enfant* » qui « *peuvent exprimer librement leur opinion* » - alors que les citoyens adultes en sont régulièrement empêchés lorsqu'il s'agit de se prononcer sur un traité ou sur une réforme constitutionnelle.

On notera enfin, en vue d'un examen ultérieur, que les droits fondamentaux reconnus par la Charte « *doivent être interprétés en harmonie* » avec les « *traditions constitutionnelles communes aux États membres* » ce qui soulèvera pas mal de difficultés quant à notre Préambule de 1946.

Énoncé dans l'ambiguïté, le projet des « *conventionnels* » aboutit à une totale incohérence. Si l'on met à part les proclamations de pure politesse à l'égard d'un certain nombre de pays (l'économie sociale de marché à l'Allemagne, le consensus cher aux Hollandais...), les effets de mode (le principe de transparence) et les clins d'œil aux écologistes (la référence à la planète), aux financiers (la libre circulation des capitaux), à la tradition démo-catholique (la subsidiarité), que reste-t-il

de ce traité aux apparences constitutionnelles ?

Une opération technique, qui consiste à intégrer l'ensemble des traités européens dans un nouveau traité que l'on voudrait définitif et à aménager un certain nombre de modalités (sur les coopérations renforcées, sur la majorité qualifiée...).

Une opération magique qui consiste à intégrer dans une « *constitution* » (en 342 articles !) les contradictions institutionnelles qui n'avaient pas été résolues par les précédents traités en espérant qu'elles se résorberont lors de la transmutation des vieux traités en Constitution européenne. Bien entendu, il ne se passera rien et ce n'est pas parce qu'on proclame son « *respect de la raison* » qu'on agit de manière rationnelle.

Nous n'en demandons pas tant. Mais, puisque la catégorie du respect est utilisée à profusion, il suffirait qu'on respecte la démocratie en soumettant cette prétendue « *constitution* » au référendum dans tous les pays membres de l'Union.

Sylvie FERNOY

❏ (1) Pierre Avril et Jean Gicquel - « *Lexique de droit constitutionnel* », PUF, Que sais-je ? n° 3655, prix franco : 10 €.

(2) Cf. l'article d'Annette Delranck : « *Une logique subversive* », *Royaliste* n° 804, pp. 6-7.

(3) Cf. l'article de François Villemonais : « *Cynisme et démagogie* », *Royaliste* n° 820, page 3.

FMR

Pièges de l'extrémisme

Attentifs aux rythmes longs et parfois lents de la temporalité historique, les royalistes sont, presque par définition, soucieux de la durée, des permanences, de la continuité... Peuvent-ils aussi bien se préoccuper de l'éphémère (ce qui dure un jour) sans manifester crainte et mépris ?

La réponse est oui, sans le moindre instant d'hésitation. Pour aller vite on fera jouer, une fois n'est pas coutume, l'argument d'autorité en invoquant un homme qui s'inscrit dans une histoire bien plus longue que celle de la France : en l'occurrence un frère dominicain, Bernard Bourdin, bien connu des lecteurs de *Cité*. Nous avons plaisir à retrouver notre ami en compagnie de Régis Debray et lui disant à la fin d'un très riche entretien que « si les gens qui vivent dans le définitif n'affrontent pas l'éphémère, ils peuvent toujours passer leur temps à critiquer la société, ça ne produira rien ».

Grâce à un excellent numéro des *Cahiers de Médiologie* (1), nous pouvons envisager paisiblement l'éphémère dans toutes ses manifestations. Modes, littérature, journalisme, publicité, objets jetables - nous ne cessons de faire l'expérience du fugitif, des traces qui s'effacent, des paroles envolées, des souvenirs enfuis.

Chemin faisant, il se confirme qu'il y a une mémoire de l'oubli et, peut-être, une éternité des émois les plus brefs.

Jacques BLANGY

(1) *Cahiers de Médiologie* n° 16 : *Éternel Éphémère*, coordonné par Karine Douplitzky, Fayard, septembre 2003, prix franco : 18 €.

Même lorsqu'on est une autorité intellectuelle reconnue, il faut un singulier courage pour publier une critique directe et approfondie de l'un des fragments les plus consensuels du discours dominant : celui de la nouvelle vague féministe.

Le féminisme nouveau s'est peu à peu imposé dans sa double posture victimaire et agressive. Il rencontre d'autant moins de résistance que ses militantes savent organiser les campagnes médiatiques qui diabolisent, pétrifient puis pulvérisent l'ennemi réel ou supposé.

Un pamphlet, écrit par un homme, eût réjouit les chiennes de garde de la pensée correcte. La critique raisonnée publiée avant l'été par l'une des personnalités les plus respectées de l'intelligentsia de gauche n'a provoqué jusqu'à présent que silences assourdissants et critiques torves.

Élisabeth Badinter aurait-elle abandonné la cause des femmes ? Non point. Elle continue de défendre leur liberté et le principe d'égalité des sexes qui procède d'une conception universaliste de l'être humain : hommes et femmes participent de la commune humanité.

C'est selon cette conception que les premières féministes osaient demander justice - autrement dit la reconnaissance de l'égalité des droits politiques et sociaux. Les ultra-féministes d'aujourd'hui militent au contraire pour un droit à la différence qui tend à se transformer en une revendication pour la différence des droits. A l'unité du genre humain, les théoriciennes américaines et les militantes extrémistes françaises opposent une distinction radicale entre les sexes qui conduit à la séparation entre hom-

mes et femmes et à une guerre permanente contre la domination masculine. Élisabeth Badinter dénonce donc une dérive qui expose la société au communautarisme et qui conduit les hommes et les femmes à une impasse où ils tournent en rond dans la méconnaissance réciproque, la frustration et le ressentiment.

Cette dérive a lieu dans la confusion idéologique. L'ultra-féminisme fait écho aux thèses maximalistes du MLF des années soixante qui se survit à travers Antoinette Fouque, on y trouve des traces de l'extrémisme américain exprimé par des idéologues qui n'ont pas été traduites en français (S. Brownmiller, C. MacKinnon, A. Dworkin) et bien entendu les thèses paritaristes exprimées voici peu par Sylviane Agacinski et Élisabeth Guigou. Ces idées à la mode se mélangent dans un discours péremptoire, source d'une révision constitutionnelle et de plusieurs lois répressives - par exemple celle sur le harcèlement sexuel.

Il va presque sans dire qu'Élisabeth Badinter ne marque aucune complaisance à l'égard des violences exercées par les hommes. Mais elle a le front de dénoncer les manipulations statistiques, les amalgames, par définition réducteurs, et le silence que des cheftaines autoproclamées imposent aux femmes qui voudraient exposer leur point de vue sur les questions qui les concernent : notamment les prostituées, auxquelles les militantes abolitionnistes im-

posent le silence sous prétexte qu'elles seraient des « victimes absolues ». Un être totalement aliéné ne peut que reproduire le discours de l'aliénation. CQFD.

Conséquences de ce discours : une pénalisation croissante des comportements, la mise en accusation systématique des hommes, des appels au nationalisme féministe (droits différents pour le peuple des femmes) et l'utopie totalitaire qui vise à « changer l'homme », à le rééduquer afin qu'il maîtrise sa pulsion violente et violente - comme si les femmes n'avaient pas de pulsions, comme si certaines n'étaient pas violentes, comme si les gardiennes des camps de concentration n'avaient pas été aussi cruelles que les hommes...

Balayant ces évidences, l'ultra-féminisme prétend instituer un dualisme sexuel : l'homme et la femme auraient deux manières radicalement différentes de concevoir le monde et d'y vivre, qui détermineraient l'organisation politique et sociale.

Cet extrémisme est voué à l'échec : les relations entre les hommes et les femmes se dégradent, le communautarisme gagne du terrain, les inégalités socioprofessionnelles demeurent quand elles ne s'accroissent pas...

C'est sur une réflexion nouvelle, critique et constructive, qu'il faut reprendre la lutte pour la liberté et l'égalité face à la régression qui s'installe.

Maria DA SILVA

(1) Élisabeth Badinter, « Fausse route, réflexions sur trente années de féminisme », Odile Jacob, 2003, prix franco : 17 €.

Le phénomène érotique

Voilà bien longtemps – trop longtemps – que je n'ai pas entretenu mes lecteurs d'un penseur qui compte pour moi, infiniment plus que je ne saurai le dire. Jean-Luc Marion appartient, en effet, à une génération, la mienne, dont il a nécessairement épousé le destin, mais en répondant à ses provocations avec des ressources intellectuelles particulières. Il y a vingt-cinq ans, il répondait présent avec les nouveaux philosophes et Maurice Clavel au désenclavement de la pensée. Mais il le faisait, selon sa propre voie, celle d'une phénoménologie qui avouait sa complicité avec une certaine théologie qu'il avait apprise notamment auprès d'un jeune aumônier du nom de Jean-Marie Lustiger. Ce fut *L'idole et la distance* publié en 1977. Depuis lors il a énormément travaillé, explorant à la suite de Husserl et Heidegger, les chemins d'une autre pensée philosophique, hors d'une métaphysique qu'il avait congédiée dans son fameux *Dieu sans l'être* (1982). *Le phénomène érotique* qu'il vient de publier s'annonçait depuis toujours comme la réponse à la question qu'il avait posée. N'y aurait-il pas lieu de substituer l'éros à l'être, l'érotique à l'ontologique pour accéder à une intelligibilité autrement décisive de l'homme et du sens ? Ne serait-ce pas sortir de l'aporie d'un monde tenté par le nihilisme aussi bien que des équivoques possibles d'une modernité pataugeant de sentimentalité en pornographie ?

Voilà qui est accompli, avec cet essai audacieux et rigoureux. Complètement phénoménologique. En dépit de la complicité théologique indéniable, on ne trouvera pas dans *Le phénomène érotique*, sauf dans de rapides allusions, de démarche biblique ou patristique. Certes, j'ai mon idée bien ancrée. Hans Urs von Balthasar qui a donné à la théologie un élan inédit, même par rapport à la modernité, en substituant aux modèles cosmologique et anthropologique la primauté d'un amour trinitaire, qui « seul est digne de foi », n'a pas pu ne pas influencer son jeune ami Jean-Luc Marion. Mais celui-ci a pleinement acclimaté ce renversement radical dans l'ordre philosophique. Et il ne s'agit pas d'une simple transposition de langage. L'accusation de détournement théologique de la phénoménologie ne tient pas devant l'évidence d'un travail qui ne se préoccupe que de « réduction érotique » selon le modèle husserlien de la réduction eidétique. Et pour dire les choses avec plus de précision concrète, il suffit de citer l'auteur sur ce sujet même : « La théologie, dit-il, sait ce dont il s'agit (en ce qui concerne l'amour) ; mais elle le sait trop bien, pour toujours éviter de m'imposer une interprétation si directe de la Passion, qu'elle annule mes passions – sans prendre le temps de rendre justice à leur phénoménalité, ni donner un sens à leur immanence. »

On ne saurait mieux exprimer que le projet du livre ne consistera en rien à esquiver ce qu'est l'amour humain. Cela apparaît déjà dans le titre. C'est bien *l'érotique* qu'il s'agit

d'explorer et de comprendre. L'érotique et non l'agape, avec ses consonances mystiques et chastes. L'érotique qui suppose excitation de la chair et jouissance. Mais oui ! Nos contemporains qui ne « pensent qu'à ça » ne devraient pas être déçus pour une fois qu'un penseur ose penser l'éros en soi, jusqu'à en vouloir sauver la pleine phénoménalité, ils ne devraient pas boudier leur plaisir. Certes, il ne faut pas s'attendre à une expérience mimétique où notre philosophe voudrait en remonter sur le terrain de l'hédonisme libertaire à un Michel Onfray (qui voisine, il est vrai, dans la même collection !). Jean-Luc Marion a une autre ambition, qui révoque le détournement sophistique d'éros, et conspire au contraire à en libérer tout le sens possible afin d'être égal à sa juste provocation.

Nous l'avons vu déjà. Si *éros* se substitue à *l'être* c'est qu'il est susceptible de nous en dire beaucoup plus sur nous-mêmes, en parant à l'objection de la vanité, de *l'à quoi bon ?* Tout change, en effet, si l'interrogation ontologique « *suis-je ?* » laisse place à l'interrogation érotique « *m'aime-t-on ?* ». La personne n'est plus en tant qu'elle pense mais

en tant qu'on l'aime. « Du point de vue de l'ami, en fait du point de vue de la réduction érotique, l'être et les étants apparaissent comme contaminés et intouchables, irradiés par le soleil noir de la vanité. Il s'agit d'aimer, parce qu'en régime de réduction érotique, rien de non-aimé et de non-aimant ne tient. » La perspective est tracée et le phénoménologue n'en dérogera plus jusqu'au terme. L'ami sera poursuivi à la trace, c'est-à-dire hors de lui-même, parce que *chacun pour soi se hait*, et qu'il convient donc qu'il s'avance pour aller à la rencontre d'autrui. Le phénomène érotique est un phénomène croisé qui résulte « de la donation d'une signification inconstituable, imprévisible et absolument extérieure à mon intuition d'ami. »

Le livre entier consiste dans cette description presque impitoyable de la façon dont l'être démuné va vers l'autre pour

recevoir l'assurance qu'il est incapable de se donner à lui-même. L'érotisme est ce mouvement même où la chair se découvre de la chair d'autrui. « Je ne me libère et ne pense devenir moi-même qu'en touchant une autre chair, comme on touche au port, parce que seule une autre chair peut me faire place, m'accueillir, ne pas me renvoyer, ni me résister, faire droit à ma chair et me la révéler à moi-même en lui ménageant une place. Et où l'autre chair ferait-elle place à la mienne sinon en elle ? » Voilà qui fait penser à Michel Henry, d'évidence familier de l'auteur, mais qui ne sera pas plus nommé qu'aucune des références implicites du texte. La discipline de la réduction interdit tout détour d'érudition ou de référence. Notre constante attention est requise pour sauver tout ce qui dans le phénomène érotique nous conduit à la logique de l'amour, souvent paradoxale, mais seule capable de nous instruire sur lui.

Nous ne pouvons ici qu'esquisser cette logique dont il faut affirmer qu'elle est la seule adéquate à notre propre énigme. Peut-être notre époque en sera-t-elle libérée, elle qui peine tant à ne pas infuser son nihilisme à un érotisme devenant cruel à force d'être cru. « Il faut trouver, nous dit Jean-Luc Marion, à l'intérieur même du champ ouvert par l'érotisation de la chair, une nouvelle manière d'en user, qui cette fois n'offusque plus les visages, ni les personnes que j'y pressens. Comme si l'érotisation pouvait donner plus qu'il n'y paraissait. » Contre tout à quoi bon, il n'est que la force de se laisser aimer.

par Gérard Leclerc



Jean-Luc Marion - « *Le phénomène érotique* », Figures, Grasset, prix franco : 22 €.

Du jacobinisme à la gouvernance

Sommaire
du numéro 41

DOSSIER « Du jacobinisme à la gouvernance »

■ La construction d'un « modèle jacobin » dans l'histoire de la République et ses remises en cause
par **Claude Latta**

■ Gouvernance : sous les mots, les maux...

par **Philippe Arondel**

■ Gouvernance et libéralisme
par **Madeleine Arondel-Rohaut**

■ Gouvernance, volonté générale et citoyenneté
par **Anicet Le Pors**

■ « Bonne Gouvernance » : l'art du double langage
par **Philippe Arondel**

■ Autorité, pouvoir, légitimité
par **Bertrand Renouvin**

MAGAZINE

■ Véloupédiques
par **Criton des Alpes**

■ Adam Czerniaków, président et témoin du ghetto
par **Jocelyne Buche**

Nom/Prénom :

Adresse :

☐ commande le numéro 41 de *Cité* et joint 7 € en règlement.

☐ S'abonne à *Cité* pour quatre numéros à partir du numéro 41 et joint 24 € en règlement.

Témoignage

Les Allemands, tels qu'ils sont...

Au milieu des débats sur « l'avenir de l'Europe », la traduction en français de l'autobiographie d'un auteur allemand (1) consacrée aux heures sombres de la prise du pouvoir par les nazis, vient nous aider à fonder une réflexion moins caricaturale que ce que l'on entend parfois sur nos voisins.

La publication, en Allemagne tout d'abord, a attiré un large public. Certes, on connaît l'intérêt des Allemands pour leur passé, régulièrement taraudés par l'idée d'une « responsabilité collective » dans l'accomplissement des sombres desseins du III^e Reich. Les débats suscités il y a plus de vingt ans par la célèbre « querelle des historiens » (2) en témoignent. Se tenant toutefois à distance des grands enjeux partisans, Sebastian Haffner, quant à lui, livre, dans un ouvrage posthume, une interprétation personnelle et à forte dimension psychologique des événements.

L'histoire même de son livre en fait un objet de curiosité. Dans l'immédiat après-guerre, on demande à l'auteur, ancien opposant, de mettre ses souvenirs par écrit. Devenu journaliste depuis (3), il laisse ses notes sur le rayon d'un placard - sans doute ne saura-t-on jamais pourquoi -, et c'est à ses héritiers que l'on en doit la publication. Des analyses scientifiques prouvent que son texte n'a jamais été amendé depuis le milieu des années 1950. Et c'est ainsi que nous parviennent les idées neuves de ces « vieux » écrits.

Fils d'un fonctionnaire au ministère de la Justice à

Berlin, au sein d'une famille protestante, l'auteur commence son récit par l'évocation de son enfance et de ses souvenirs de la Grande Guerre. Ceux-ci traverseront la période avec toujours une grande acuité, quels que soit les moments du terrible destin que la République de Weimar (1918-1933), cette trop faible démocratie, traverse. Étalonnage absolu de l'horreur dans les mentalités de l'entre-deux-guerres, tout le talent de Haffner réside dans le fait qu'il nous montre comment cette référence réussit à être dépassée par le nazisme qui, à chaque étape de son ascension, prend au dépourvu les Allemands, les uns après les autres, ne laissant à chacun comme alternative que la soumission inconditionnelle, la fuite - qu'Haffner choisit en 1938 - ou la mort.

On n'évoquera que la passage dans lequel l'auteur raconte le moment où son père a dû faire ce terrible choix. Retraité au moment de l'avènement de Hitler, l'ancien fonctionnaire est happé par la terrible machinerie nazie. « Un jour, raconte l'auteur, il reçut un courrier officiel. En application de l'article x de la loi sur le rétablissement de la fonction publique, vous êtes priés de répondre aux questions ci-dessous (...) Le refus

de répondre ou l'envoi de réponses inexactes entraîne (...) la suppression de la pension de retraite. » L'homme, pour la tranquillité de ses vieux jours, doit céder. Haffner décrit simplement la scène terrible qui voit son père faire allégeance par écrit et d'une manière besogneuse une après-midi durant, à un régime qu'il exécute. Ce reniement de lui-même le précipite rapidement dans la maladie puis la mort.

C'est une vision de l'histoire tout à fait personnelle que nous propose Sebastian Haffner. Les amoureux de la vérité ne peuvent que souhaiter qu'il en existe encore quelques-uns, en France, en Italie ou en Espagne, autant de pays qui ont du mal parfois à voir leur passé en face, avant de se tourner vers l'Europe.

Christophe BARRET

■ (1) Sebastian Haffner, « Histoire d'un Allemand - souvenirs (1914-1933) », traduction par Brigitte Hébert, Actes Sud, 2003, prix franco : 22 €.

(2) Elle avait pour enjeu les origines de la Shoah, phénomène spontané ou intrinsèque au nazisme ? Sur cette problématique, et d'autres liées au nazisme, voir : S. Berstein et P. Milza « Dictionnaire critique des fascismes et du nazisme », Complexe, 1992, (épuisé).

■ (3) Autre témoignage de son remarquable travail : « Churchill, un guerrier en politique », traduction par Dominique Prodègues, Alvik, 2003, prix franco : 20 €.

Pour tous vos achats de livres : notre service librairie.

Les autocollants de la rentrée...

Face à l'économie sauvage **MONARCHIE POPULAIRE**

Nouvelle Action Royaliste
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
01.42.97.42.57 - NouAcRoya@aol.com

Avec les royalistes Préparons la France de demain

Nouvelle Action Royaliste
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
01.42.97.42.57 - NouAcRoya@aol.com

7 pays d'Europe sur 15 ont un roi... pourquoi pas nous ?

Nouvelle Action Royaliste
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
01.42.97.42.57 - NouAcRoya@aol.com

Modèle 1 - Vert fluo

Modèle 2 - Rouge fluo

Modèle 3 - Jaune fluo

AUTOCOLLANTS format 70x37 mm - vendus par planche de 24.



Le journal qui boueuvre
les idées reçues...

17, rue des Petits-
Champs, 75001 Paris
édition gratuite
01.42.97.42.57

AUTOCOLLANTS publicitaires pour "Royaliste"
format 99x38mm, très visibles (imprimés en noir sur
fond jaune) - vendus par planche de 14.

Modèle 4



AUTOCOLLANTS "UN ROI pourquoi pas ?",
roads de 63 mm, imprimés en noir sur fond jaune.
Vendus par planche de 12.

Modèle 5

TARIF : La planche 1 € franco.

A partir de 2 planches : 0,70 € franco la planche

A partir de 10 planches : 0,65 € franco la planche

☞ N'oubliez pas de préciser le(s) modèle(s) désiré(s) lors de la commande.

INTERNET

Notre « liste de diffusion » sur internet permet d'être régulièrement et rapidement tenu au courant des activités royalistes. Des centaines de personnes y sont maintenant inscrites.

Pour s'abonner à la liste rien de plus simple : ce service est entièrement gratuit, il suffit d'envoyer un courriel à notre adresse :

NouAcRoya@aol.com en nous faisant part de votre désir et en nous donnant votre adresse électronique.

Les dépêches que nous envoyons aux abonnés de la liste

peuvent aussi bien contenir des renseignements pratiques (réunions, nouvelles parutions) que des nouvelles brèves sur le royalisme français, l'action des Princes, etc.

► D'autre part, nous essayons de constituer un annuaire, le plus complet possible, des sites internet concernant les monarchies et monarchistes des pays étrangers, ainsi que, d'une manière plus générale, tous les sites qui touchent au royalisme. Faites-nous part de vos trouvailles en ce domaine.

Avis important

Depuis plusieurs mois, notre adresse internet a changé. Certains de nos correspondants n'en ont pas tenu compte et leurs courriels se sont perdus.

Veuillez bien noter la seule adresse à utiliser pour nous écrire :

NouAcRoya@aol.com

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique : **NouAcRoya@aol.com**
- ✓ Site internet : <http://www.multimania.com/royaliste>
- ✓ Téléphone : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie/répondeur : 01.42.96.05.53
- ✓ Règlements à l'ordre de : **Royaliste - CCP 18.104.06.N Paris**

MERCREDIS DE LA NAR

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 1,50 € est demandée, elle s'achève à 22 h. Une carte d'"abonné des mercredis" annuelle (8 €) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 5 €).

de se rendre en Albanie. Les observations faites au cours de ces périples et les conversations qu'il a eues avec des personnalités de diverses tendances alimenteront une première série de réflexions sur « les problèmes de la reconstruction de l'État » dans les pays qui ont été éprouvés par une guerre civile ou qui vivent, après la chute du communisme, une transition difficile. Les questions relatives à la symbolique royale en Afghanistan, en Serbie-Monténégro et en Albanie seront bien entendu évoquées.

● Mercredi 8 octobre : Réunion de rentrée ! Après un voyage d'études au Tadjikistan et un séjour à Kaboul dont les lecteurs de Royaliste ont eu l'écho, Bertrand RENOUVIN est retourné en Serbie et en Bosnie-Herzégovine avant

Pour recevoir régulièrement le programme des « mercredis » et avoir l'accès gratuit à toutes les réunions, prenez une "carte d'abonné" (8 € pour l'année)

OCCASION

Le service librairie dispose (en quantité très limitée) d'un certain nombre d'exemplaires de la luxueuse revue *Princes d'Europe et d'ailleurs* qui a aujourd'hui malheureusement disparu. Les amateurs sont priés de se précipiter : il n'y en aura pas pour tout le monde !

Sont disponibles :

✓ Collection des numéros 1 à 10 au prix de 65 €.

✓ Numéros 2 à 10 : 6 € pièce.

✓ Numéros 11 - 14 - 15 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 et numéro Hors-série sur "Sissi" : 8,5 € pièce.

Les frais de port sont en sus soit 3 € par commande.

ABONNEMENT - ESSAI

Royaliste ne doit compter que sur ses lecteurs pour toucher de nouvelles personnes. Pour cela, quel meilleur ambassadeur que le journal lui-même ? Ouvrez donc votre carnet d'adresses et envoyez-nous les noms et coordonnées de ceux de vos amis susceptibles d'être intéressés par *Royaliste*. Nous leur ferons un abonnement d'essai pendant trois mois. Prix de chaque abonnement : 3,80 €.

SOUSCRIPTION

Notre souscription 2003 a été close fin août. Tous les dons reçus après cette date seront affectés à la souscription de l'année prochaine.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Adresse électronique :

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« Royaliste », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Un clou chasse l'autre

Pour les dirigeants du pays, la gouvernance (1) présente l'immense avantage d'être une manière de ne pas gouverner sans en subir les conséquences. Catastrophes, échecs cinglants, contradictions majeures et mineures, déconvenues et problèmes en tous genres se succèdent sans que nos « pragmatiques » en tirent la moindre leçon. Un clou chasse l'autre.

Jetés en vrac sur les écrans de télévision et en première page des quotidiens nationaux, les événements importants de la dernière quinzaine ont été immédiatement enfouis sous le fatras du jour :

Nous avons appris que les Français égoïstes, les fonctionnaires et les médecins (donc un peu tout le monde à l'exception des ministres) étaient responsables des décès dus à la canicule, avant que le gouvernement ne boucle généreusement le dossier par la distribution de quelques subsides aux personnes âgées. Somme toute on nous impose de voyager dans un avion conçu pour voler par beau temps (2). Prions pour que la neige ne tombe pas cet hiver.

Nous avons perdu Péchiney, passé sous contrôle canadien, sans que le gouvernement en soit troublé. Il est vrai que madame Fontaine, ministre de l'Industrie, était tout entière occupée par son déplacement à Kaboul pour un hommage au commandant Massoud qui, à l'heure qu'il est, a grand besoin de notre sollicitude. Mais quand il s'agit de s'acheter une bonne conscience, on n'économise ni son temps ni les deniers d'un État par ailleurs très parcimonieux avec ses diplomates.

Nous avons observé de très loin l'échec de la réunion de l'OMC à Cancun et l'opposition des Suédois à l'euro, clairement exprimée par référendum, sans qu'on s'interroge en haut lieu sur le principe du libre-échange généralisé, sur les impasses auxquelles aboutissent les tentatives de « gouvernance mondiale » et sur les désastres provoqués par l'absence de politique monétaire. Il est vrai que la France ne participait pas aux négociations



commerciales, mais seulement quelqu'un de la Commission européenne. Nous n'avons pas de frontières communes avec la Suède et c'est si loin Stockholm, qu'on s'y intéresse seulement quand un ministre s'y fait assassiner. Et la monnaie relève de la Banque centrale européenne qui, nous n'y pouvons rien, a décidé de laisser l'euro flotter au gré des marchés.

Pas de politique industrielle nationale, pas de politique commerciale ni de politique monétaire... Est-ce bien là ce que le peuple français a décidé ? Comme on ne lui demande pas son avis, il est agréable de supposer son accord.

Que nos amis étrangers n'imaginent pas une France repliée sur

elle-même. Quand nous regardons défiler à la télévision l'actualité nationale nous faisons l'expérience de la dilution généralisée, de la molle évanescence.

Voici le président de la République à Auxerre. Il veut dissiper nos doutes et nous mobiliser. La journaliste présente sur les lieux nous informe que les habitants du lieu sont en nombre infime et que Jacques Chirac n'a pu prendre qu'un « mini-bain de foule ». Qu'importe, puisque le chef de l'État n'a ni rival ni opposant. On nous dit aussi que Jean-Pierre Raffarin baisse dans les sondages. La belle affaire ! A quoi bon remplacer un notable conservateur-libéral par un édile libéral-conservateur ? Celui-ci, au moins, est obéissant.

On me dira que cette gouvernance dérisoire est sortie des urnes. C'est incontestable. J'observe cependant que Jean-Marie Le Pen, qui a recueilli 4 804 713 voix le 21 avril 2002, est passé à la trappe après les cris d'orfraie et les mea culpa des bien-pensants. Il en ressortira pour les régionales. Je rappelle aussi que 1 814 218 suffrages se sont portés sur les candidats trotskistes : ils n'ont pas, eux non plus, droit à la parole en proportion de leur audience dans le pays. Les extrémistes de droite et de gauche dérangeant, c'est là leur définition. Mais la démocratie ne consiste pas à faire le tri entre ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas afin que les débats se déroulent entre gens du même monde.

Tout un peuple se trouve réduit au silence. C'est le silence des guetteurs. Ils attendent l'étincelle.

Bertrand RENOUVIN

(1) Pour une critique approfondie de la gouvernance, cf. le numéro 41 de *Cité*, et tout particulièrement les articles de Philippe Arondel et de Madeleine Arondel-Rohaut (prix franco : 7 €).

(2) Cf. dans ce numéro, page 4, l'article de François Villemonteix.